

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : **AC2024-04-02**

Rennes, le 2 avril 2024

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande de l'entreprise VERCHEENNE réalisant les travaux pour le compte de la Région Bretagne ;
Considérant que des travaux sur le clapet n°3 de l'écluse, bief de Guilly Glaz, doivent être réalisées du 15 avril au 31 octobre 2024 ;
Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage au niveau de l'écluse, bief de Guilly Glaz sur la commune de Port Launay, est interdit à tous les usagers.

Du 15 avril au 31 octobre 2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mise en place par l'entreprise VERCHEENNE.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Port Launay.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 15 avril au 31 octobre 2024
Bief de Guilly Glaz

- Fermeture
- Déviation

